



PLAN D' ACTIONS  
PLAN DE DÉCONFINEMENT  
EN PERIODE D'EPIDEMIE DE **COVID-19**

Recommandations de sécurité sanitaire pour une reprise progressive des activités pour les disciplines

**Parachutisme sportif**

***sous réserve d'un allègement des mesures sanitaires actuelles***

A ce jour, les mesures sanitaires ne permettent pas de reprendre l'activité dans des conditions normales et optimales. En effet, le verrou réglementaire imposé par le gouvernement dans les avions (distanciation ET port du masque) est en vigueur.

La reprise pourra être effective le 2 juin dans les conditions indiquées dans les fiches qui vous sont proposées si et seulement si le verrou est levé (à savoir soit distanciation OU soit port du masque).

Transmis le 11 mai 2020

## SOMMAIRE

- ❖ Préambule
  
- ❖ Mesures et précautions sanitaires générales et particulières
  
- ❖ **Fiche n°1** : Dispositions communes à tous les clubs / structures d'activités pour l'accueil et l'organisation des séances de vol en ascensionnel/vol en soufflerie et /ou de saut en parachute
  
- ❖ **Fiche n°2** : Dispositions spécifiques à l'organisation d'une séance de saut en parachute et au largage de parachutistes
  
- ❖ **Annexes** : Liens web, affiches et informations utiles à la prévention sanitaire et aux gestes de précautions pour se protéger du **Covid-19**

## Préambule

En cette période de pandémie planétaire, **la priorité de la Fédération Française de Parachutisme est d'assurer la sécurité sanitaire de tous ses adhérents et des utilisateurs de souffleries sportives.**

Dans le contexte actuel où le virus continue de circuler, les risques de propagations sont avérés et peuvent engendrer une seconde vague épidémique catastrophique pour notre santé et notre économie.

La Fédération Française de Parachutisme -FFP - coordonne 3 disciplines sportives dont deux aériennes : le parachutisme et le vol ascensionnel qui se pratiquent en extérieur et une discipline en structure intérieure fermée, le vol en soufflerie.

L'ensemble de ces activités nécessite un matériel et des équipements spécifiques. Les pratiquants confirmés possèdent généralement leur propre matériel alors que les personnes en progression ou pratiquant occasionnellement préfèrent louer un matériel approprié à leur niveau de pratique.

Tous sont cependant tributaires des moyens mis à disposition par chaque structure et pour chaque discipline concernée : hangars, locaux d'accueil, communs, salles de pliage, salles cours, matériels et équipements spécifiques, moyens aériens - avions - ou de treuillage, restauration, hébergement, etc...

Ces activités se pratiquent essentiellement sous forme de loisir en groupe ou de façon autonome (sous contrôle d'une direction technique qualifiée et de moniteurs diplômés d'état pour chaque structure active ou d'un certificat de qualification professionnelle).

Plus de 56 écoles sous forme associative ou commerciale accueillent nos pratiquants dans chaque discipline sur le territoire national.

Ces organisations représentent le « poumon » économique de notre activité avec, entre autres, la formation, l'encadrement des pratiquants, la découverte et l'accession à nos pratiques dans le cadre du Projet Sportif Fédéral validé par le ministère des Sports.

Ce volet économique concerne également toutes les PME/TPE qui fabriquent les matériels spécifiques à la pratique de chaque discipline de vol ou de saut, qui construisent les infrastructures (soufflerie) et matériels spécifiques à chaque activité, qui entretiennent les aéronefs et les parc matériels, etc...

Ce document liste les mesures spécifiques à mettre en œuvre pour assurer des conditions sanitaires adaptées à la reprise des sauts en parachute, des vols en ascensionnel et des vols en soufflerie.

La reprise progressive de notre activité s'effectuera en conformité avec la doctrine sanitaire du ministère de la Santé et dans le strict respect des consignes et gestes barrières qui s'y rattachent.

**Il appartient à chaque structure d'évaluer sa capacité à s'y conformer et de prendre les dispositions nécessaires pour les mettre en place au sein de leur établissement.**

**Mesure et précautions sanitaires générales  
et particulières à respecter pour chaque EAPS**  
Ecoles « ascensionnel » - Ecoles de parachutisme - Structures souffleries

**Toutes les procédures liées au Covid-19 seront rigoureusement formalisées en regard des précautions utiles à la protection mutuelle des uns et des autres.**

Les affiches précisant l'ensemble des règles à respecter et des gestes barrières seront, avec les informations spécifiques à nos pratiques, apposés sur tous les lieux de passages, dans les bureaux d'accueil et autres locaux où peuvent circuler personnels et pratiquants (en annexe).

**Chaque responsable de structure devra rédiger et mettre en place un plan Covid-19 avec une charte des règles sanitaires que tous les pratiquants, personnels techniques et administratifs s'engageront à respecter.**

La charte stipulera précisément toutes les mesures idoines de fonctionnement de leur établissement au regard des préconisations et directives interministérielles visant à protéger l'ensemble des personnels.

Ce plan nécessitera une réorganisation des postes de travail après analyse des risques possibles de contamination de tous les lieux (espaces de vie, techniques, administratifs, communs...) et de tous les vecteurs potentiels (matériels de saut, mobiliers, aéronefs, etc...) pouvant transmettre le virus.

Il comportera un volet organisationnel et un volet de prévention. La communication s'avère essentielle. Il est recommandé de créer des check-lists pour les tâches importantes (séances, gestion des avions, des pilotes, nettoyage des locaux...).

**Pour chaque structure - ascensionnel, vol en soufflerie, école de parachutisme - en mesure de reprendre partiellement leur activité, un référent Covid-19 sera désigné pour veiller au bon respect de l'ensemble des consignes et recommandations sanitaires établis par le ministère des Solidarités et de la Santé.**

Si le référent Covid-19 identifie en amont la présence potentielle de « personnes à risque » ou de « personnes susceptibles d'être en lien avec le Covid-19 » lors de son arrivée sur la structure ou dans le périmètre du cadre de pratique de l'activité en cours, il se reportera aux protocoles disponibles.

Selon la/les « réponses » obtenue(s) par la personne présentant des signes pouvant laisser planer un doute avéré, il peut être amené à lui refuser l'accès sur la structure dans un souci de précaution sanitaire.

La reprise de nos activités nécessite une coordination de la direction technique avec les personnels encadrants et les personnes officiant dans le même environnement pour que chacun puisse se prémunir au mieux d'une éventuelle exposition à un vecteur de contamination.

Une fiche regroupant les règles et les consignes communes à l'organisation du cadre de pratique fonctionnel général des trois disciplines précise l'ensemble des mesures à mettre en place pour une gestion sanitaire appropriée au sein de chaque structure ou de chaque club.

Elle spécifie l'ensemble des gestes et comportements à privilégier pour tous les personnels, pratiquants et visiteurs évoluant dans les différentes zones communes ou privées, et où elles peuvent potentiellement être en contact avec le virus ou éventuellement le propager.

Pour chacune des trois disciplines, une fiche propre aux étapes spécifiques en amont et en aval de chaque phase d'un saut en parachute, d'un vol en ascensionnel et/ou en soufflerie est éditée séparément.

## FICHE N°1

### Dispositions communes à toutes les structures pour l'accueil et l'organisation des séances de vol en ascensionnel/soufflerie et /ou de saut en parachute :

Chaque structure est responsable de la santé et de la sécurité de ses employés, salariés et intervenants.

La loi prévoit que l'on doit prendre des mesures de prévention et veiller à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances devant la conduire à s'assurer que les mesures mise en œuvre soient adaptées ou doivent l'être pour protéger toutes les personnes contre les risques de contamination.

L'ensemble des ressources humaines du staff de la structure établissent les priorités s'inscrivant chronologiquement en préalable à chacune des étapes de la conduite de l'activité avant, pendant et après chaque vol en ascensionnel /soufflerie et ou chaque saut en parachute solo ou tandem.

Il en va de l'intérêt de tous car l'organisation sécurisée de chaque poste dénotera de la capacité de la structure à répondre aux inquiétudes et à protéger la clientèle et les pratiquants contre les risques liés au virus, notamment ceux qui sont en contact avec les encadrants.

Cette démarche passe en revue les circonstances dans lesquelles les personnels peuvent être exposés au virus et mettre en œuvre les mesures nécessaires pour éviter ou, à défaut, limiter au plus bas le risque : organisation du travail vs règles de distances sociales, équipements vs écrans ou éloignement des guichets, consignes et procédures appropriés à chaque stade des activités en cours, information et sensibilisation aux risques de transmission par projection (goulettes, toux, éternuements...) ou par contact.

#### **Mesures pour le personnel administratif - accueil et réception :**

- Mise en place de PMMA à la réception et aux caisses
- Désinfection régulière du poste de travail, des outils et matériels du secrétariat.
- Favoriser les paiements par carte bancaire, sans contact ou en ligne
- Continuer de favoriser le télétravail autant que possible

#### **Mesures pour les pratiquants et les visiteurs :**

- Marquage au sol devant l'accueil et/ou le secrétariat pour délimiter les distances sanitaires.
- Écran ou vitre de protection entre le public et l'accueil du secrétariat et/ou la zone d'avionnage.
- Port du masque obligatoire de tous et tout le temps sur la structure et son environnement immédiat.
- Mise à disposition de gel hydro-alcoolique à proximité de ces principaux points de contacts
- Lavage des mains au gel hydro-alcoolique de tous les clients et accompagnants lors de leur arrivée
- Nettoyage, toutes les heures, des principaux points de contacts (tablettes, TPE, caisse, écrans tactiles ...)
- Une seule personne (hors équipe administrative et technique) devant ou dans le secrétariat
- Paiement par carte bancaire uniquement ou chèque
- Nombre limité et défini de personnes pour chaque salle de cours en fonction de la surface ; **un espace de 4m2 doit être respecté entre les sportifs lors de pratiques individuelles en groupe de 10 personnes maximum**
- Respect de la distanciation entre les accompagnants et les pratiquants dans la zone d'attente
- Si préconisation ministérielle, l'utilisation d'un thermomètre frontal à infrarouge pourrait être utilisée pour tester toutes les personnes arrivant sur la structure avec l'accord des personnes.

**Il est impératif de s'assurer que l'attention portée au risque d'infection ne conduise pas à occulter ou réduire l'attention portée aux risques propres de l'activité !**

#### **Affichage & communication**

- Affichage réglementaire de prévention COVID-19 à l'entrée et dans tous les points stratégiques, zone d'attente pratiquants et accompagnants, salle de pliage et/ou de cours, lieux communs.

## **Espaces communs et espaces de vie**

- Mise à disposition de produits et de matériels nécessaires au respect des règles sanitaires : savons liquide, lingettes désinfectantes, papier, gel hydro-alcoolique, poubelle à pédale, masques et gants. Ces produits et matériels seront disponibles sur différents points afin d'éviter les regroupements au même endroit.
- Chaque structure pourra demander à ses adhérents de se munir de masques, de gel hydro-alcoolique et de gants pour minimiser les coûts.
- Fermeture des distributeurs automatiques de boissons et d'en-cas.
- Fermeture de l'hébergement et du club house dans un premier temps.
- Si une ouverture partielle de la restauration et de l'hôtellerie en générale est autorisée, l'ouverture du club house pourrait s'envisager dans des circonstances respectant la même réglementation que celle préconisée par le gouvernement et avec une seule personne dans chaque chambre pour l'hébergement.

## **Espaces techniques**

- Dispositions identiques à celles mise en place pour les espaces de vie communes
- Désinfections des agrès et matériels de répétition au sol (carlingue, planches à roulette, simulateurs divers...) et des matériels audio-vidéos utilisés pour les briefing/débriefings
- Pliages sur des surfaces devant être désinfecté après chaque utilisation

## **Nettoyage et entretien - Désinfection régulière tout au long de la journée**

- Sanitaires : respect de la fréquence de nettoyage réglementaire. Établir un plan de nettoyage des locaux avec périodicité et des outils de travail individuels (gants de ménage, balai, serpillère, éponge, produit désinfectant). Toute personne conduite à utiliser des produits, notamment des désinfectants, plus puissants que ceux utilisés habituellement, doit s'informer des risques supplémentaires liés à leur usage.
- Équipement du personnel d'entretien : blouse à usage unique et gants de ménage.
- Autres locaux et espaces de circulation : aérez tous les locaux dans la journée et si possible laisser les portes ouvertes pour limiter le risque de contact avec des surfaces contaminées.
- En plus du nettoyage habituel des locaux, un nettoyage plus fréquent des surfaces en contact avec les mains est préconisé (espaces de convivialité, rampes d'escalier, poignées de portes, interrupteurs, boutons d'ascenseurs...). Les produits de nettoyage habituels peuvent être utilisés.
- Nettoyez régulièrement les équipements collectifs (téléphone, ordinateur, souris, photocopieur, imprimante en insistant sur certaines zones (couvercle imprimante, écrans tactiles) des poignées de portes, boutons et plus généralement de tout objet et surface susceptibles d'avoir été contaminés par contact avec les mains.
- Assurez-vous que les poubelles et les déchets souillés soient bien identifiés et privilégiez les poubelles à pédales.

## **La mise en place de ce plan d'action pour la reprise de l'activité du parachutisme en France reste soumise à l'évolution de la situation générale et à la disparité propre à chaque région touchée par la pandémie.**

Mais aussi aux capacités de chaque structure à pourvoir mettre en place l'ensemble du dispositif dans des conditions propices au respect de toutes les règles et consignes protégeant personnels et pratiquants selon la doctrine gouvernementale.

**En cas de préconisations préfectorales (et/ou communales) spécifiques, les structures devront être en mesure de les respecter.**

## FICHE N°2

### Dispositions spécifiques à l'organisation d'une séance de saut en parachute et au largage de parachutiste

#### **Dispositions spécifiques à l'utilisation et au prêt du matériel de saut et des équipements.**

- Matériel de saut : parachutes, harnais, élévateurs, poignées de manoeuvre et « petits matériels »
- Équipements de saut : combinaisons, casques, gants, lunettes, altimètres...

L'utilisation des matériels et équipements spécifiques à la pratique du parachutisme nécessite une surveillance et un entretien minutieux pour éviter tout risque de contamination et /ou propagation du virus d'une personne à l'autre. À ce titre il conviendra de :

- Stocker le matériel école dans un local fermé.
- Avant chaque sortie et réintégration du matériel, celui-ci devra être désinfecté avec des produits adaptés (produit aérosol type Sanytol ou led lampe Uv) notamment les parties sujettes à préhension - parachutes, altimètres, lunettes, combinaisons, casques et tout autre matériel de prêt.
- Les parachutes de prêt doivent être désinfectés quand ceux-ci sont attribués à d'autres utilisateurs (y compris les élévateurs et poignées de manoeuvre).
- Les combinaisons de prêt doivent être lavées en machine à 60° (30mn) avant d'être remises à disposition.
- Chaque parachutiste doit posséder son propre matériel. Si les lunettes de chute et/ou les gants sont fournis, un nettoyage avec viruside ou lipocide devra être effectué après chaque utilisation et à chaque changement d'utilisateur.
- Les altimètres de prêt doivent être désinfectés avant d'être remis à disposition.
- Les casques de prêt doivent être désinfectés avant d'être remis à disposition (port d'une charlotte).
- Pour les tandems et les élèves, le déséquipement doit être réalisé par le moniteur équipé de gants et d'un masque. Chaque manipulation impose un lavage des mains et une désinfection de l'équipement sans oublier le harnais passager.

#### **Avant le saut**

L'activité parachutiste nécessite des précautions particulières dans la phase de transport en altitude. Le type d'aéronef utilisé peut varier d'une structure à l'autre et implique des mesures sanitaires très strictes.

Les phases d'embarquement doivent se faire en gardant les distances préconisées, l'utilisation d'un véhicule doit être limité et en fonction du nombre de personnes à transporter. L'accès aux zones d'embarquement à pied doit être privilégié.

#### **Dans l'aéronef et pendant la montée en altitude**

Mesures de précaution en vol et à bord de l'aéronef :

Afin de respecter au mieux la distanciation entre les parachutistes dans l'aéronef, et selon l'activité pratiquée, des dispositions particulières viendront compléter les mesures barrières pour protéger au mieux les parachutistes et le pilote. Le remplissage de l'avion devra permettre un espace de liberté de mouvement suffisant à chaque sautant pour éviter d'être en contact direct avec les autres parachutistes.

À l'intérieur de l'habitacle de l'aéronef les dispositions suivantes sont à respecter :

- Si possible, isoler le pilote des parachutistes en respectant les règles de sécurité à bord. Gel hydro-alcoolique à bord.
- Désinfection de l'intérieur de l'aéronef et des haubans en fonction de l'activité et au mini 2 fois par jour.

- Port du masque et gants à usage unique pour le pilote pendant l'ascension de l'aéronef et casque personnel ou désinfecté si remplacement de pilote. Compte tenu des mesures sanitaires, limiter les temps de vol des pilotes afin d'effectuer une reprise progressive.
- Port du masque grand public répondant aux normes AFNOR pour les parachutistes pendant l'ascension
- Équipement spécifique des parachutistes selon le type de saut (voir ci-dessous).
- Les échanges verbaux sont limités aux consignes de sécurité du responsable de l'avion et à celle du commandant de bord.
- Le largage des parachutistes suffisamment espacé et nombre de passages appropriés.

**Saut individuel** : combinaison couvrant toutes les parties du corps, tour de cou ou cache-col recommandé, gants, visière en position basse pour les casques intégraux qui sont à privilégier, lunettes de chute fermée pour les casques ouverts, port d'une charlotte si casques loués.

si **Saut en groupe** : les sorties accrochées et les vols en groupe doivent être privilégiés avec des casques intégraux, gants et combinaison couvrant l'ensemble du corps obligatoire.

si **Tandem** : le passager doit être équipé d'un masque grand public répondant aux normes en vigueur, de lunettes de chute libre si casque ouvert (un cache col est recommandé pour le maintien du masque en chute libre), mais de préférence un casque intégral normé ( dans ce cas seul le masque et les gants seront requis), de gants à usage unique. En outre, il devra être équipé d'une combinaison mono pièce, jetable ou décontaminée après chaque utilisation.

Le moniteur devra être équipé, d'une combinaison d'un casque intégral, d'un masque grand public répondant aux normes en vigueur et d'une paire de gants. Les échanges avec le passager doivent être limités aux consignes de sécurité.

Lors de la réservation du tandem, bien préciser les dispositions qui seront mis en place et limiter le nombre d'accompagnant à deux par élève.

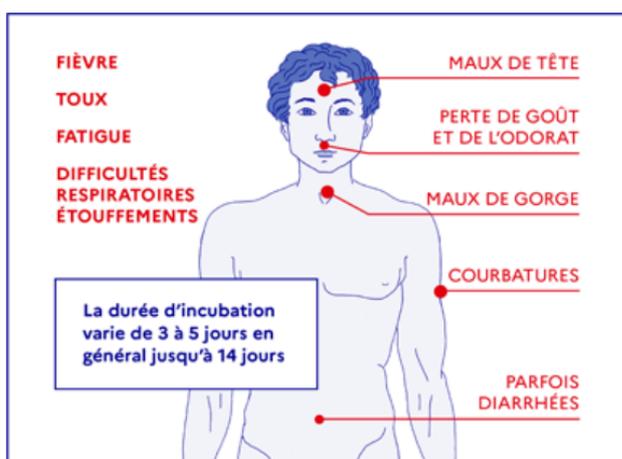
### **Après le saut**

- Retour avec le masque et déséquipement dans une zone prédéterminée avec distanciation réglementaire
- Si matériel de prêt, respecter les procédures de désinfection notifiées par la structure.
- Un seul utilisateur journalier pour les parachutes de location, si la voile est repliée par le plieur du staff, l'équipement pourra être mis à disposition le lendemain de son utilisation ; dans le cas contraire le parachute ne pourra être remis à disposition que dans les 48h qui suivent la réintégration.
- Le pliage des parachutes doit se faire prioritairement à l'extérieur sur des espaces aménagés.

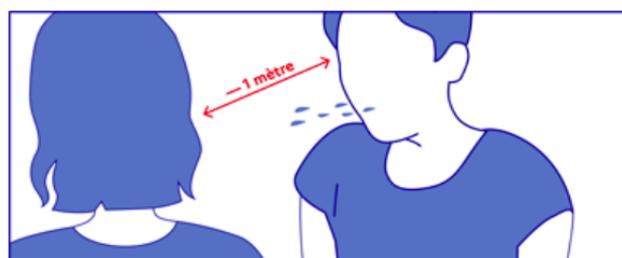
## ANNEXE 1

Symptômes et transmission du Coronavirus

### Quels sont les signes ?



### Comment se transmet-il ?



- 1 Face à face pendant au moins 15 minutes
- 2 Par la projection de gouttelettes

Gestes barrières et comportements pour prévenir la propagation du COVID-19 :

### LES RÉFLEXES À ADOPTER

#### Les gestes barrières à adopter



Lavez-vous très **régulièrement** les mains



Utilisez un mouchoir à usage **unique** et jetez-le

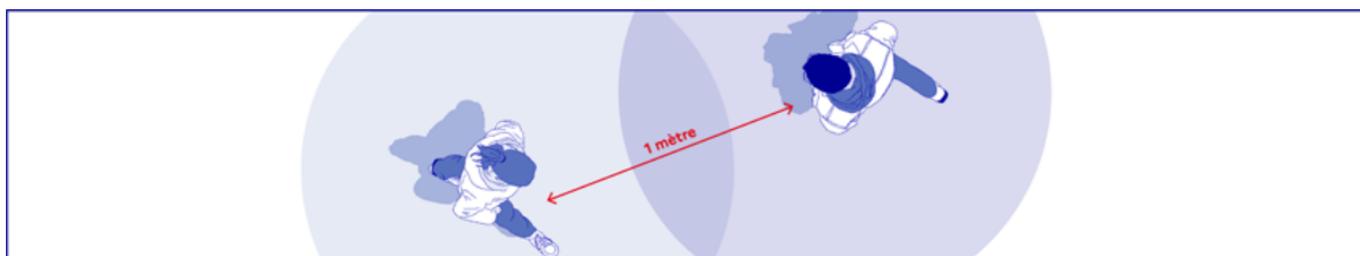


Toussez ou éternuez dans **votre coude** ou dans un **mouchoir**



Saluez sans se serrer **la main**, évitez les embrassades

### La distance sociale préconisée



# ANNEXE 2

## Affiches à destination du grand public

Lien pour télécharger les affiches officielles du ministère de la santé avec les gestes à adopter pour se protéger et protéger les autres du coronavirus - **Covid-19** –

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/documents/affiche/alerte-coronavirus-pour-se-protoger-et-protoger-les-autres-affiche-62x100cm>



## Quel comportement adopter ?

### Je n'ai pas de symptôme

Je ne vis pas avec un cas COVID-19

Je vis avec un cas COVID-19

- Je reste confiné chez moi
- Je respecte la consigne de distanciation
- Je respecte les gestes simples pour me protéger et protéger mon entourage
- Je ne sors que pour le travail et l'approvisionnement alimentaire
- Je favorise le télétravail si disponible
- Je reste à mon domicile et je m'isole
- Je respecte les gestes simples pour me protéger et protéger mon entourage
- Je surveille ma température 2 fois par jour et l'apparition de symptômes (toux, fièvre, difficultés respiratoires)
- Je suis arrêté sauf si le télétravail est disponible
- Si je suis personnel de santé, je poursuis le travail avec un masque



### J'ai des symptômes (toux / fièvre)

Je tousse et/ou j'ai de la fièvre

Je tousse et j'ai de la fièvre. J'ai du mal à respirer et/ j'ai fait un malaise

- J'appelle un médecin (médecin traitant, téléconsultation)
- Je reste à mon domicile et je m'isole
- J'appelle le **15**

[https://www.aimf.asso.fr/IMG/pdf/aimf\\_affiche-a3-covid19\\_gestes\\_barri\\_re\\_v\\_masque\\_obligatoire.pdf](https://www.aimf.asso.fr/IMG/pdf/aimf_affiche-a3-covid19_gestes_barri_re_v_masque_obligatoire.pdf)

## ANNEXE 3

### Utilisation des masques pour se protéger efficacement contre le COVID-19

#### Comment bien utiliser un masque ?



• Avant de mettre le masque, lavez-vous ou désinfectez-vous les mains.



• Attrapez votre masque par les élastiques et placez-le sur votre visage.



• Dépliez-le de manière à ce que le nez et le menton soient bien couverts.



• Une fois que vous l'avez positionné, vous ne devez plus du tout le toucher.



• Lavez-vous ou désinfectez-vous de nouveau les mains avant de l'enlever.

Le numéro vert d'informations sur le coronavirus :

**0 800 130 000**  
(appel gratuit)

ou

[gouvernement.fr/info-coronavirus](https://gouvernement.fr/info-coronavirus)

#### Les erreurs à éviter



• Porter son masque en dessous du nez ou ne couvrir que la pointe du nez.



• Porter son masque sans recouvrir son menton.



• Toucher son masque une fois qu'il est positionné.



• Baisser le masque sur son menton en le portant comme un collier.



• Réutiliser un masque après l'avoir enlevé.

Le numéro vert d'informations sur le coronavirus :

**0 800 130 000**  
(appel gratuit)

ou

[gouvernement.fr/info-coronavirus](https://gouvernement.fr/info-coronavirus)

1. Le masque chirurgical protège contre les virus qui se transmettent dans les gouttelettes. Il est suffisant dans la plupart des situations pour se protéger efficacement.

2. Le masque FFP2 protège donc le porteur du masque contre les virus circulant dans l'air. Dans le cas du coronavirus, il est réservé aux situations à risque, principalement pour le personnel soignant.

3. Les masques grand public sont qualifiés pour des environnements de travail :

- masques grand public de catégorie 1 : l'usage de ces masques est destiné aux populations amenées à accueillir du public dans le cadre de leurs activités. Ils filtrent plus de 90% des particules émises d'une taille supérieure ou égale à 3 microns compatibles avec cette utilisation.

- masques grand public de catégorie 2 : ces masques sont destinés à l'usage d'individus ayant des contacts occasionnels avec d'autres personnes, dans le cadre professionnel. Leurs propriétés de filtration des particules supérieures ou égales à 3 microns apportent un complément de protection aux gestes barrières.

4. Les masques normés : AFNOR a pris l'initiative de capitaliser sur une expertise collective de premier plan en produisant un document de référence proposant des exigences à satisfaire pour fabrication de nouveaux masques. Le document est accessible gratuitement dans sa version 1.0

5. Faire son masque au norme AFNOR : [https://masques-barrieres.afnor.org/?\\_ga=2.18090927.177797746.1587967734-512075929.1587967734](https://masques-barrieres.afnor.org/?_ga=2.18090927.177797746.1587967734-512075929.1587967734)

## ANNEXE 4

Autres mesures d'hygiène à prendre en cas de suspicion de contamination au COVID-19 :

Nettoyer systématiquement tous les espaces et objets ayant pu être contaminés



Équipement du personnel d'entretien : blouse à usage unique et gants de ménage. Pour limiter le risque de contact avec des surfaces contaminées, en plus du nettoyage habituel des locaux, un nettoyage plus fréquent des surfaces en contact avec les mains est préconisé (espaces de convivialité, rampes d'escalier, poignées de portes, interrupteurs, boutons d'ascenseurs...). Les produits de nettoyage habituels peuvent être utilisés.



### 3. VÉRIFIER



- Assurez-vous du respect des plans de nettoyage.
- Assurez-vous de l'approvisionnement permanent des consommables (savons, gel, lingettes, sacs-poubelle...).
- Vérifiez le nettoyage régulier des sanitaires au moins deux fois par jour, et assurez-vous en permanence de la présence de savon et de moyens de séchage.
- Évacuez les déchets régulièrement.

<https://www.santepubliquefrance.fr/>

Soutien aux Entreprises...

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises>



***Vous êtes indépendant et vous êtes impacté par le COVID-19. Les mesures de soutien spécifiques***



***Qui contacter si vous rencontrez des difficultés liées au COVID-19***



***Informations pour les salariés***



***Informations et recommandations sanitaires***

... et aux Associations



**www.associations.gouv.fr**  
créer, gérer et développer son association

<https://www.associations.gouv.fr/info-coronavirus.html>